



La **CPTS Santé Sud Corrèze**, les **Maisons de Santé Pluriprofessionnelles** de **Montplaisir**, **Donzenac** et du **Château de Sérignac**, ainsi que les laboratoires **Biogroup** et **Novabio** soutiennent :

Pour les femmes
entre 25 & 65 ans



**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Nouvelle-Aquitaine

Le cancer du col de l'utérus



Papillomavirus

Les cancers du col de l'utérus sont causés par des virus appelés HPV ou papillomavirus qui se transmettent par contact direct, le plus souvent lors de rapports sexuels, avec ou sans pénétration. **Les préservatifs ne protègent pas complètement des HPV.**

8 personnes sur 10

On estime à **80%** le nombre de personnes qui seront **un jour infectées par les papillomavirus**, le plus souvent sans le savoir.



Danger

Le cancer du col de l'utérus est un cancer dangereux : on compte **3 100 nouveaux cas** découverts chaque année et **1 100 décès** sont à déplorer. Les HPV sont à l'origine de cancers du col de l'utérus mais aussi d'autres organes comme **l'anus, le vagin, le pénis ou la cavité orale.**

Pour lutter contre ce cancer



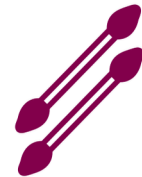
Le vaccin

Une vaccination contre les papillomavirus est recommandée pour tous les jeunes : **filles et garçons, de 11 à 14 ans** avec un rattrapage possible jusqu'à 19 ans et même 26 pour certains hommes. Aujourd'hui, cette vaccination **prévient jusqu'à 90% des infections HPV à l'origine des cancers.**

Le dépistage

Le dépistage s'effectue par frottis pour toutes les femmes de 25 à 65 ans.

- **Entre 25 et 30 ans** : Tous les 3 ans, après 2 tests normaux réalisés à un an d'intervalle.
- **Entre 30 et 65 ans** : Tous les 5 ans.



À qui s'adresser ?

Vous pouvez vous rapprocher de votre **gynécologue, médecin généraliste, sage-femme**, d'un **centre de santé**, d'un centre **mutualiste**, d'un centre de **planification et d'éducation familiale** ou d'un **hôpital** ainsi que des **laboratoires** de biologie médicale.

Combien ça coûte ?

L'analyse du test est prise en charge à 100% par l'assurance maladie, sans avance de frais, avec le courrier d'invitation. Sans courrier d'invitation, l'analyse est prise en charge sur ordonnance comme la consultation selon les modalités habituelles de votre régime d'assurance maladie et complémentaire santé.



le CRCDC-NA est financé par :

